



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

bâtiments

Question écrite n° 64740

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur l'intérêt d'expériences menées par des collectivités locales en faveur de l'apiculture. Ainsi, à l'image de ce qui existe sur le toit de l'Opéra Garnier à Paris depuis une dizaine d'années, des collectivités locales installent des ruches afin de promouvoir cette activité en France. Aussi, il lui demande s'il lui est envisageable d'accompagner cette politique en participant à l'installation de ruches sur son patrimoine bâti ou non bâti.

Texte de la réponse

Le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative aux expériences menées par les collectivités locales en matière d'apiculture. La promotion de l'apiculture est placée sous la responsabilité du ministère de l'agriculture et de la pêche. L'installation de ruches sur le patrimoine bâti des établissements publics ou des organismes sous tutelle relève de l'initiative et de la responsabilité de chaque établissement et doit respecter les réglementations en vigueur. Le ministère de l'aménagement et du territoire et de l'environnement reconnaît ce que le développement de l'activité apicole peut apporter, tant aux milieux naturels qu'aux professions agricoles, et considère que l'implantation de ruches dans les forêts privées ou publiques devrait être localement facilitée, dans le respect du code rural. Enfin, la valorisation des produits apicoles doit trouver un levier puissant par une politique de labellisation territoriale, notamment par le biais de structures telles que des parcs naturels régionaux.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64740

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 juillet 2001, page 4331

Réponse publiée le : 5 novembre 2001, page 6313